Guide de Rédaction pour le Blog Entreprenante Afrique

Ecrire sur <u>www.entreprenanteafrique.com</u>

ENTREPRENANTE AFRIQUE est le blog des entrepreneurs, des réseaux d'investisseurs et des chercheurs sur l'entrepreneuriat en Afrique. C'est un espace d'expression, de partage d'expérience et de connaissance économique.

Pour écrire dans www.entreprenanteafrique.com, votre article doit porter sur l'entreprise ou l'entrepreneuriat en Afrique. Entrepreneurs, chercheurs et investisseurs peuvent proposer leurs articles sous forme de portraits, partages d'expérience ou d'articles académiques. Les articles peuvent être cosignés.

www.entreprenanteafrique.com est un site édité par Investisseurs & Partenaires (I&P), la Ferdi et le Club Africain des Entrepreneurs.

Comment soumettre votre article?

Vous pouvez soumettre votre article en l'envoyant à l'adresse <u>contact@entreprenanteafrique.com</u>, en prenant note des consignes ci-dessous :

Biographie du ou des auteurs :

Merci de joindre à l'article :

- Le(s) prénom(s) et nom(s) du ou des auteurs de l'article
- La photo du ou des auteurs (en 400 x 400 pixels minimum)
- Une courte note biographique pour le ou les auteur(s)

Format de l'article :

- 1. **Titre** : le titre devra être concis et éviter acronymes et jargon
- 2. **Accroche** : une courte accroche doit être inclue au début du texte
- 3. **Longueur**: un article type fait environ 1 page Word. L'article ne devra pas excéder 1700-1800 mots avec les références (titres, accroche, sous-titre non compris)
- 4. **Structure** : préférer une découpe de l'article avec des sous-titres
- 5. **Style** : l'article devra être écrit dans un style clair, accessible, non-technique. Utiliser le nombre de références à son strict minimum
- 6. **Liens** : l'article pourra comporter des liens (les adresses HTML devront être clairement indiquées aux éditeurs dans une note à part et être valides)
- 7. Langues : les articles en langues française ou anglaise (US ou GB) sont acceptés
- 8. Tableaux et graphiques sont acceptés à la condition que les sources soient indiquées
- 9. Les **images** sont acceptées à la condition d'être libres de droit et gratuites. Le ou les auteur(s), sources et liens doivent être mentionnés
- 10. Tableaux, graphiques, images doivent être envoyés en format image (.jpg ou .png) à part et leur emplacement indiqué dans le texte

Conditions générales de dépôt et d'utilisation des textes et photos

- 1. Les auteurs autorisent l'utilisation de leurs articles pour une publication sur le site **www.entreprenanteafrique.com.**
- 2. Les textes et photographies sont toujours présentés avec mention du nom de l'auteur.
- 3. L'utilisation de ces écrits et photographies ne peut donner lieu à un versement de droit d'auteur ou à une rétribution sous quelque forme que ce soit.
- 4. Les équipes **éditoriales d'I&P**, **de la Ferdi et du Club Africain des Entrepreneurs** se réservent le droit de refuser des articles (sans obligation d'en communiquer la raison) notamment:
 - a. Les écrits contraires à la loi (racisme, xénophobie, appel à la violence ou à la haine, diffamation, pornographie, pédophilie, sexisme, homophobie, ...);
 - b. Les écrits contraires aux règles de conduite des éditeurs : mauvaise orthographe, forme peu soignée, texte non signé ou non titré
 - c. Les écrits dont le sujet ou la forme présente peu d'intérêt pour les lecteurs ;
 - d. La représentation d'une œuvre pouvant relever du droit d'auteur ;
 - e. Les photographies dont la qualité technique est insuffisante.
- 5. Les internautes qui proposent leur article recevront un e-mail confirmant acceptation et publication. Sans retour des éditeurs au-delà d'un mois, l'article peut être considéré comme refusé.
- 6. Les articles qui n'auront pas été validés ne seront pas conservés par I&P, la Ferdi et le Club Africain des Entrepreneurs.

Plagiat

Les citations et paraphrases doivent être clairement mentionnées et être impérativement « sourcées ». Cette règle s'applique également aux images, figures et tableaux. Le ou les auteurs de l'article doivent s'assurer au préalable de l'autorisation de reproduction des citations, images, figures et tableaux et engagent leur responsabilité.

I&P, la Ferdi et le Club Africain des Entrepreneurs rappellent que « toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une œuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur, tels qu'ils sont définis et réglementés par la loi » est un délit de contrefaçon en vertu de l'article L335-3 du Code de la Propriété Intellectuelle français.